



POUR VIVRE, GRANDIR ET S'ÉPANOUIR SUR LE TERRITOIRE DE  
L'AGGLO

## **Projet Éducatif Social Local (PESL)**

Au plus proche des attentes et des besoins des enfants, des jeunes et de leur famille.

### **C'est quoi un PESL ?**

Le Projet Éducatif Social Local (PESL) est une démarche participative auprès de la population et des acteurs locaux dans les domaines des loisirs extra et périscolaires, du scolaire, du sport, a permis de déterminer les priorités d'actions envers la jeunesse et les familles du territoire, telles que :

- accueillir et prendre en compte les besoins spécifiques des publics Enfance/Jeunesse (handicap, santé, différences culturelles/langues...),
- valoriser et accompagner le jeune de 11/25 ans dans son parcours d'autonomie et son insertion dans la vie locale (temps libre et professionnel),
- renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre de la politique éducative des 0/25 ans,
- créer/favoriser une identité de territoire en prenant en compte la spécificité et les compétences de chacun des acteurs œuvrant en faveur de l'Enfance/Jeunesse et du Sport.

### **Pourquoi un PESL ?**

Les élus des 61 communes ont souhaité engager une démarche de Projet Educatif Social Local (PESL). Ce projet réinterroge la pertinence et la cohérence des offres de services éducative et sociale pour l'enfance et la jeunesse.

*Il vise à offrir à tous les habitants, enfants, jeunes du territoire une offre de services répondant dans toute la mesure du possible à leurs attentes et besoins dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.*

### **Les objectifs ?**

Le projet éducatif social local aura donc pour but

d'être à l'écoute en matière de coopération, de participation et de mutualisation ; c'est pourquoi les acteurs du territoire ont été associés à la construction de ce PESL : Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Département de la Manche, Éducation Nationale et le Service Départemental Éducation de la Jeunesse et du Sport (SDEJS).

de favoriser, entre acteurs des différents domaines d'actions liés aux familles - aux 0-25 ans, la coopération, de participation et la mutualisation pour apporter une offre cohérente, complémentaire dans un souci d'équité territoriale.

Ainsi, les acteurs du territoire ont été associés à la construction et à la mise en œuvre du PESL avec le soutien des institutions départementales : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole Côtes Normandes, Conseil Départemental de la Manche, Éducation Nationale et par Service Départemental Education de la Jeunesse et du Sport (SDEJS).

*Le plan d'action validé en début d'année 2021, évoluera en fonction des évolutions du territoire et des remarques de la population. Le PESL se veut, au plus proche des attentes et des besoins des enfants, des jeunes et de leur famille.*

## **Quelles actions identifiées ?**

Le PESL va s'appuyer sur des actions déjà amorcées par Saint-Lô Agglo :

le réseau des relais petite enfance (RPE) desservant tout le territoire aujourd'hui,  
le guichet familles et les services en ligne aux familles,  
les accueils de loisirs et accueils jeunes,  
les projets de maisons de l'enfance à Saint-Jean-d'Elle et à Tessy-Bocage,  
les actions du Kiosk

Afin de :

favoriser la participation citoyenne des jeunes et le dialogue avec eux (commissions associatives des jeunes,)  
développer les accueils de proximité des jeunes publics (accueils de loisirs et accueils jeunes)  
favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (logement, mobilité, vie étudiante)  
renforcer la place des parents et faciliter leur démarche : conférence-débat dans les structures jeunes de l'Agglo, café-parents, formation des agents et acteurs sur la parentalité,  
favoriser l'accueil des publics spécifiques : créer les conditions d'accueil dans les futurs bâtiments,  
développer un réseau d'acteurs facilitant l'inclusion.

## **CONTACT**



AGENT SAINT-LÔ AGGLO

**Édith BONNAUDET**

**Cheffe de projet du PESL -  
publics dits à besoins  
spécifiques**

02 14 16 30 16

Courriel



AGENT SAINT-LÔ AGGLO

**Élise COUILLARD**

**Coordinatrice PESL -  
parentalité**

02 14 16 00 86

Courriel



CONTACTEZ-NOUS

**SAINT-LÔ AGGLO**

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00